



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense, de la
protection de la population et des sports

Le taux d'aptitude au service militaire a dépassé les 70 %

Berne, 21.02.2020 – En 2019, 30 033 conscrits ont été évalués de manière définitive dans les centres de recrutement. 21 297 ont été déclarés aptes au service militaire et 2 781 aptes au service de protection civile.

L'année passée, les six centres de recrutement du pays ont tranché les cas de 30 033 conscrits au service militaire, 2 781 (9,3 %) aptes au service de protection civile et 5 955 (19,8 %) inaptes pour lesquels une décision a été différée pour divers motifs.

Introduite suite à la mise en œuvre du développement de l'armée (DEVA), débutée en 2018, la loi oblige les conscrits à se présenter au recrutement jusqu'à la veille de leurs 25 ans et entre trois et douze mois avant le délai limite de 25 ans). En conséquence de cette nouveauté, le nombre de conscrits est descendu à 30 033 en 2019, également due à des facteurs démographiques. De plus, parmi eux, seuls 21 297 ont été déclarés aptes au service militaire, ce qui devrait se stabiliser au cours des prochaines années.

Par rapport à 2018, l'aptitude au service militaire a toutefois augmenté de 1,4 %, tandis que l'aptitude au service de protection civile est restée stable. La proportion de conscrits aptes au service militaire varie de 83,7 à 58,1 % selon les cantons. 13,6 % des conscrits aptes au service militaire ont été recrutés en service long (soit 13,6 d'entre eux) et accompliront donc leurs obligations militaires.

En tout, 435 femmes se sont présentées volontairement au recrutement, et 399 d'entre elles ont été déclarées aptes au service militaire, 12 aptes au service de protection civile et 42 inaptes pour raisons médicales. Quant à celles qui n'ont pas été recrutées, elles ont retiré leur demande.

L'an passé, 198 déclarations de risque ont été prononcées dans le cadre du contrôle de sécurité nationale. À l'occasion de contrôles de sécurité lors du recrutement, l'armée entend éviter que des personnes représentatives de la population ne voient remettre une arme militaire.

Les raisons médicales justifiant une décision d'inaptitude peuvent être d'ordre physique, psychique ou psychosomatique. Principalement les troubles orthopédiques. Dans le domaine psychique, les causes de non-recrutement sont liées à des troubles anxieux ou à la consommation de drogues.

Informations complémentaires

[Aperçu des conscrits ayant fait l'objet d'une évaluation définitive en 2019, par canton](#)

Adresse en cas de questions

Stefan Hofer

Porte-parole de l'armée

+41 58 463 37 41

Editeur

[Groupement de la Défense](#)

[Secrétariat général du DDPS](#)